

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8083

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

145929

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'honore l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

claire relative à la protection des données personnelles.

Le : / /

AS

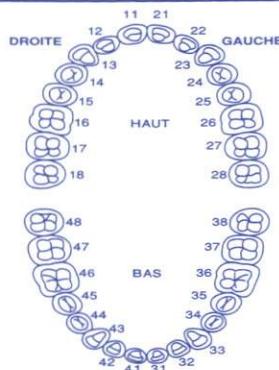
SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de présenter la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Veuillez fournir une facture

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES



Dents Traitées Nature des soins Coefficient

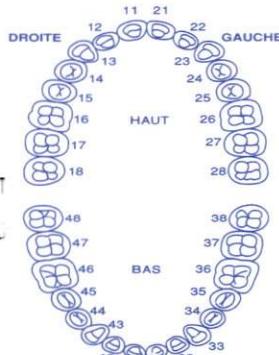
Coefficient des travaux

Montant des soins

Début d'exécution

Fin d'exécution

O.D.F. Prothèses dentaires



Détermination du coefficient masticatoire

DROITE	11 21	GAUCHE	22
12	22	23	23
13		24	24
14		25	25
15		26	26
16		27	27
17		28	28
18			
BAS	36	37	38
35		39	48
34		40	47
33		41	46
32		42	45
31		43	44
30		45	43
29		46	42
28		47	41
27		48	40
26			39
25			38
24			37
23			36
22			35
21			34
20			33
19			32
18			31
17			30
16			29
15			28
14			27
13			26
12			25
11			24

(Création, Remont, adjonction)
Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient des travaux

Montant des soins

Date du devis

Fin d'exécution

Visa et cachet du praticien
attestant le devis

Visa et cachet du praticien
attestant l'exécution

VOLET ADHERENT

NOM :

Mle

DECLARATION N° P 14 / 0025277



Cachet
MUPRAS

Durée de validité de cette feuille est de (3) trois mois
Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle



P 14 / 25277

DATE DE DEPOT

/ 201

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Mle 8083

Nom & Prénom : BENCHIBA FATIMA

Fonction : Retraitée FNC Phone : 0662705488

Mail :

MEDECIN

Prénom du patient

BENCHIBA Fatima

Adhérent Conjoint Enfant Age : 01/01/1952

Date : 21/10/2012

Nature de la maladie

S'agit-il d'un accident : Causes et circonstances

Nature des actes

Nbre de Coefficient

Montant détaillé des honoraires

Ca 4100 (120)

300 600

PHARMACIE

Date

Montant de la facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Date

Désignation des Coefficients

Montant détaillé des Honoraires

300

AUXILIAIRES MEDICAUX

Date

Nombre

AM

PC

IM

IV

Montant détaillé des Honoraires

CACHET



NOTE CONFIDENTIELLE DU MEDECIN TRAITANT

1) NOM et Prénom :

2) Date de la constatation de l'état du malade :

3) Renseignements cliniques sommaires :

4) Traitement envisagé et actes :

5) Durée prévisible du traitement :

A

Le

Signature





مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصل
CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le :

21/10/2022

Facture 1012/22

Mme BENCHHIBA FATIMA

Consultation	300 DH
Radiographie	300 DH
K 20 (infiltration)	600 DH
TOTAL	1200 DH

Arrêtée la présente facture à la somme
//Mille Deux Cents Dirhams //

CLINIQUE ZERKTOUNI
D'ORTHOPÉDIE ET TRAUMATOLOGIE
Service Consultation
Angle Bds 9 Avril et Med. Abdou
Casablanca .



مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصل
CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

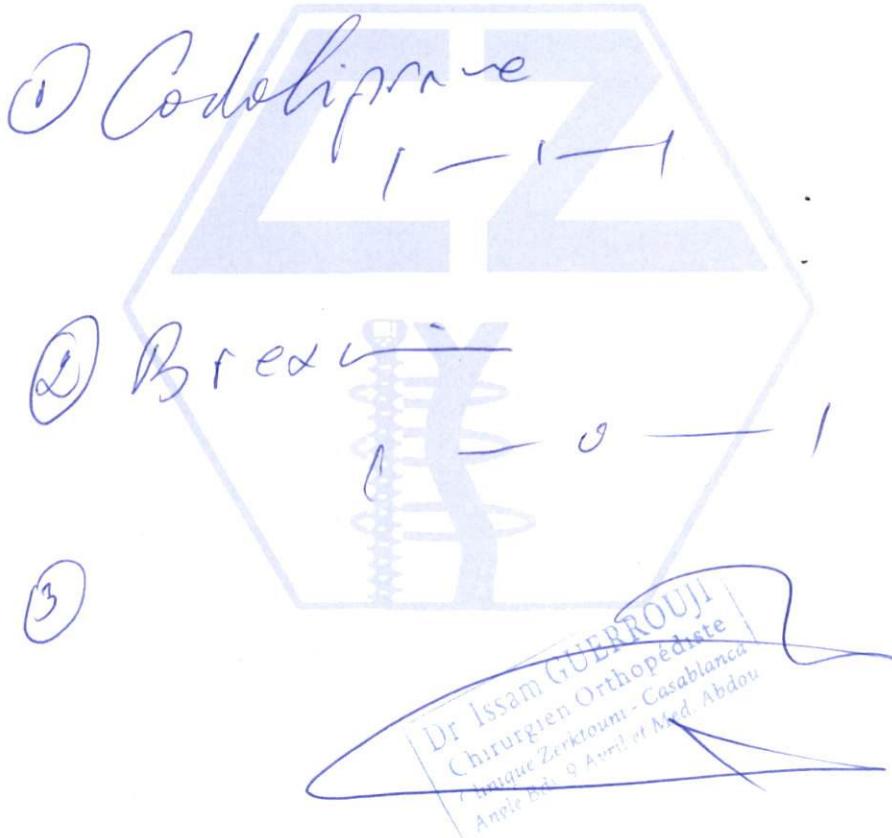
Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le : 21.10.2022

BENCHIBIBA FATHIMA



Dr Issam GUERROUJI
Chirurgien Orthopédiste
Clinique Zerkouni - Casablanca
Angle Bd. du 9 Avril et Md. Abdou



مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصيل
CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le:

21/10/2022

Mme BENCHHIBA FATIMA

Incidence :

- Les 2 talons de profil

Compte rendu radiologique :



Diprostène®

dipropionate de bétaméthasone,
phosphate disodique de bétaméthasone

suspension injectable en seringue pré-remplie

Voie injectable intramusculaire ou voie injectable locale

1 seringue pré-remplie avec 2 aiguilles stériles

1 seringue pré-remplie de 1 ml



Diprostène®

suspension injectable en seringue pré-remplie

Lire la notice avant utilisation.

TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTEE
DES ENFANTS

1 seringue
pré-remplie de 1 ml

Diprostene® suspension injectable
en seringue pré-remplie

RESPECTER LES DOSES PRÉ-

LISTE I - UNIQUEMENT SUR ORDON

Diprostène®

suspension injectable en seringue pré-remplie



1 seringue
pré-remplie de 1 ml

Titulaire de l'AMM au Maroc :
MSD Maroc (Siège social)

166, 168, Bd Zerkouni,
Casablanca - Maroc

Fabricant :
CENEXI HSC
2 Rue Louis Pasteur,
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Titulaire de l'AMM au Maroc :

MSD Maroc (Siège social)

166, 168, Bd Zerkouni,
Casablanca - Maroc



DIPROSTENE® + GROSSESSE
= DANGER

Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
sauf en l'absence d' alternative
thérapeutique



6 118001 150137 >

Lot : E77602
Exp : 12/2023

Composition : dipropionate de bétaméthasone : 6,43 mg (quantité correspondante en bétaméthasone : 5,00 mg), phosphate disodique de bétaméthasone : 2,63 mg (quantité correspondante en bétaméthasone : 2,00 mg), parahydroxybenzoate de méthyle (E218), parahydroxybenzoate de propyle (E216), alcool benzylique, édétate de sodium, hydrogénophosphate de sodium anhydre, chlorure de sodium, polysorbate 80, carmellose sodique, macrogol 4000, acide chlorhydrique concentré, eau pour préparations injectables, pour 1 ml de suspension injectable.

Excipients à effet notoire : alcool benzylique, parahydroxybenzoate de méthyle (E218), parahydroxybenzoate de propyle (E216), sodium.

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C et à l'abri de la lumière.

Après ouverture : le produit doit être utilisé immédiatement.

Titulaire de l'AMM : MSD France - 10-12 Cours Michelet - 92800 Puteaux

CAN106
70078295-301220/1